



INstitut de Formation pour la Performance (N°281220-002)

Complexe sportif FAUTAUA – PIRAE

BP 1794 – 98713 PAPEETE

☎ 89 53 03 77 ou 89 42 04 10

Email : melisa.infp@gmail.com ou infp.ftn@gmail.com

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Mention : Activités Aquatiques et de la Natation – Présentation

Le diplôme

Le **B.P.J.E.P.S. A.A.N.** est un diplôme d'État professionnel délivré par le Ministère de la jeunesse et des sports. Créé par l'arrêté du 21 juin 2016, il est homologué au **niveau IV** (Baccalauréat).

Les titulaires de la mention « activités aquatiques et de la natation » du **B.P.J.E.P.S.**, spécialité « éducateur sportif » portent le **titre de Maître-Nageur-Sauveteur (MNS)** avec une double compétence en enseignement et en surveillance (remplace l'ancien BEESAN, sans les compétences relatives à l'entraînement).

Le **B.P.J.E.P.S. A.A.N.** confère à son titulaire les compétences pour exercer le métier de **MNS** dans différentes structures : club (association), centre aquatique public ou privé, centre de remise en forme, etc. Il intervient auprès de tous types de public, du bébé à la personne âgée. Il est polyvalent dans les domaines de la natation : surveillance, enseignement, natation scolaire, école de nage, aquagym, natation pré et post-natale, contrôle de la qualité de l'eau etc. En plus de ces compétences, il sait concevoir un projet pédagogique, gérer un poste de secours, participer au fonctionnement d'une structure, etc.

Objectifs :

- concevoir un projet pédagogique ;
- conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées ;
- organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
- assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- gérer un poste de secours ;
- participer au fonctionnement de la structure.

Le public ciblé

Cette formation est organisée pour **20 stagiaires au plus**.

La formation vise 3 publics :

- des demandeurs d'emploi qui ont une véritable motivation pour le métier d'éducateur(trice) sportif(ve) des activités de la natation, dans la limite de 12 places = régularisation de leur situation ;
- des professionnels qui exercent déjà le métier mais sans qualification requise ;
- des personnes en situation d'emploi dans un domaine différent ayant un projet de reconversion professionnelle dans le métier d'éducateur(trice) sportif(ve) des activités de la natation.

Les prérequis pour accéder à la formation :

- Avoir 18 ans minimum
- Être titulaire du **PSE 1** + sa formation continue à jour
- **BNSSA** + sa vérification du maintien des acquis à jour
- Présenter un **extrait de casier judiciaire bulletin n°3**
- **certificat médical**, de non contre-indication, de moins d'un an, établi conformément au modèle en vigueur et uniquement celui-ci
- Satisfaire au **Test technique** : 800 NL en moins de 16'
- Être admis aux épreuves de sélection

La sélection à l'entrée en formation – 31 mai au 2 juin 2021

Les épreuves de sélection sont conçues de manière à opérer un classement des candidats. Elles ont pour objectifs de retenir les candidats les plus aptes et les plus motivés.

La sélection se déroule en **2 phases** :

Phase 1 – Test technique (vérification de l'exigence préalable à l'entrée en formation) : le lundi 7 juin 2021

Nature de l'épreuve : 800 mètres nage libre réalisé en moins de 16 minutes.

Phase 2 – Epreuves de sélection organisés par l'O.F. :

La participation aux épreuves de sélection est conditionnée par la réussite au test technique d'entrée en formation.

- **Épreuve physique** : lundi 31 mai 2021

Nature de l'épreuve physique : le(la) candidat(e) démontre son aisance aquatique en réalisant un 100 mètre 4 nages selon les règlements FINA.

Une note sur 5 points sera attribuée au candidat en fonction de son aisance aquatique et sa capacité à respecter la réglementation en vigueur, sur la base d'une grille d'évaluation.

Objectifs de l'épreuve : être capable de réaliser l'épreuve physique lié à la pratique personnelle du candidat.

- **Épreuve écrite** : lundi 31 mai 2021

Nature de l'épreuve de l'épreuve écrite : Test écrit qui consiste à lire et analyser un document portant sur les connaissances acquises dans le secteur des activités aquatiques et de la natation.

Une note sur 5 points sera attribuée au candidat en fonction de son aisance à rédiger un écrit et mettre en forme des idées simples, sur la base d'une grille d'évaluation.

Durée de l'écrit : 1 heure au plus.

Objectifs de l'épreuve : vérifier à minima les capacités de compréhension et d'analyse du candidat à la lecture de données spécifiques liées aux activités aquatiques et de la natation, les capacités du candidat à l'expression écrite et à suivre une formation de niveau IV.

- **Entretien individuel de motivation avec le jury** : mardi 1 ou mercredi 2 juin 2021

Nature de l'épreuve : l'entretien est conduit à partir du dossier d'inscription du candidat en présence de membres du jury.

Une note sur 10 points sera attribuée au candidat, sur la base d'une grille d'évaluation.

Sont appréciées, pour la notation :

- la présentation (parcours, expériences...)
- l'explication des motivations par rapport à la formation et au métier
- l'argumentation autour du projet professionnel

Durée de l'entretien : 20 minutes au plus.

Objectifs de l'entretien : vérifier l'aptitude du candidat à participer à la formation, s'assurer de la cohérence entre la formation et son projet professionnel.

Chaque candidat se verra attribuer une note sur 20, obtenue par l'addition de l'épreuve physique, de l'épreuve écrite et de l'entretien individuel.

Un classement des candidats sera proposé à la commission d'admission.

Le positionnement – Du 8 au 10 juin 2021

Le positionnement a pour objectif de situer le candidat par rapport au référentiel du diplôme afin d'établir **un parcours individualisé de formation**.

A l'issue du positionnement, l'I.N.F.P. conseille au candidat :

- soit de suivre la formation dans son intégralité ;
- soit d'être **allégé** d'une partie de la formation, ce qui ne dispense pas des épreuves de certification.

La programmation de la formation

La formation est organisée **en alternance** et **dure 44 semaines à temps complet**.

Elle comprend :

- des journées de cours en centre de formation, comprenant de la théorie et de la pratique = 663 heures
- des journées de stage en situation en structures d'accueil = 432 heures

Une journée « entrée en formation » aura lieu **le lundi 16 août 2021**.

La formation est programmée **du 17 août 2021 au 16 juin 2022**.

Les contenus de formation

La formation BPJEPS AAN organisée par l'I.N.F.P. est structurée autour des EPMSP et de **5 Modules de formation (M)** :

-EPMSP (Exigences préalables à la mise en situation professionnelle)	42 h
- M1 Communication et gestion de projet	93 h
- M2 Secteurs de pratique et cadre réglementaire et sécuritaire	126 h
- M3 Principes généraux de l'encadrement	126 h
- M4 Activités de la natation	195 h
- M5 Activités aquatiques loisirs et autres	81 h

Les modalités de certification

Les 4 UC (unités capitalisables) du B.P.J.E.P.S. mention « Activités Aquatiques et de la Natation » sont attribuées selon le référentiel de certification et dont l'acquisition est contrôlée par les 2 situations d'évaluation certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2	
<p>UC1 : EC d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.</p> <p>UC2 : EC de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.</p>	<p><u>Épreuve :</u> A partir d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance, il est mené un entretien. Préparer, conduire un projet et l'évaluer. <u>Présentation orale :</u> 20' au plus. <u>Entretien :</u> 20' au plus.</p>
Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC3 et UC4	
Épreuve certificative de l'unité capitalisable UC3	
<p>UC3 : EC de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.</p>	<p><u>Épreuve :</u> Conduite d'une séance d'apprentissage en milieu scolaire ou en club. <u>Durée séance :</u> 40' au plus. <u>Entretien :</u> 30' au plus.</p>
Épreuve certificative de l'unité capitalisable UC4	
<p>UC4 : EC de mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.</p>	<p><u>Épreuve : UC4-1</u> Démonstration d'aisance aquatique = 100m 4 nages en moins de 1'50.</p>
	<p><u>Épreuve : UC4-2</u> Mise en situation complète d'une action de secours.</p>
	<p><u>Épreuve : UC4-3</u> Écrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des AAN. <u>Durée :</u> 1 heure au plus.</p>

Les évaluations sont organisées en cours de formation ; il n'y a pas d'examen final.

Le diplôme est également **accessible par la V.A.E.** (Validation des Acquis de l'Expérience). Les candidats souhaitant obtenir le diplôme par la V.A.E. doivent déposer leur dossier au bureau des formations et des certifications de la direction de la jeunesse et des sports.

La filière de formation fédérale permet d'obtenir des équivalences dans le cadre d'une formation BPJEPS AAN. Ainsi, **une personne titulaire du BF2 ou du BF3** obtient la dispense des UC1, UC2 et UC3 du BPJEPS AAN.

Le coût de formation

Frais de participation aux épreuves de sélection à l'entrée en formation = **5 000 F**

Frais de formation : **740 F de l'heure de cours**, soit **490 620 F** par stagiaire pour un parcours complet
Possibilité de fractionner le paiement en plusieurs chèques.

Le coût définitif est calculé à l'issue du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi.

Les modalités de financement :

1. Stagiaire salarié

Facturation de l'intégralité des coûts de formation, soit à l'employeur, soit à l'intéressé.

Pour information, le Fond paritaire de gestion (FPG) peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation des salariés du privé.

2. Stagiaire patenté

Facturation de 100 % des coûts de formation à l'intéressé, au prorata des heures de formation identifiées lors du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi.

3. Demandeur d'emploi, résident permanent en P.F.

Possibilité de prise en charge des coûts de formation à hauteur de plus de 100 % par le S.E.F.I.

Mise en place du dispositif d'accompagnement **C.A.E. Professionnel** dans la limite de 12 demandeurs d'emploi.

⇒ se rapprocher auprès du SEFI (40 46 12 70)

4. Autres situations : traitement au cas par cas

Informations pratiques

Formation continue PSE1 : consulter la liste des associations agréées.

Date examen BNSSA : 24 avril 2021 (Attention : obligation du dépôt du dossier d'inscription au plus tard 1 mois avant la date de l'examen).

Pour plus de renseignements, contacter :

- Tahiti Nui BSA au 87 29 22 29
- UPMNS au 89 36 99 80
- CNS-Teva au 87 79 51 31

Inscriptions :

***Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter la formation si le minimum de participants requis n'est pas atteint.**

Période d'inscription : 23 mars au 14 mai 2021 avant 12h00

Dossier à retirer :

- ⇒ à la Fédération Tahitienne de Natation - INFP
- ⇒ au SEFI

Puis à déposer :

- ⇒ **au bureau** de la Fédération Tahitienne de Natation - INFP
- ⇒ **ou à renvoyer** BP 1794 – 98713 PAPEETE

